

**DIAGNOSTIC DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE  
SERRE  
D'UNE ENTREPRISE OU ADMINISTRATION**

**Exemple de réalisation avec la méthode  
Bilan Carbone<sup>TM</sup>  
VERSION 4 (ENTREPRISES)**

**GUIDE POUR LA REDACTION  
D'UN CAHIER DES CHARGES DE  
CONSULTATION**

---

*Guides et cahiers techniques*

---



## SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>I - OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>II - DESCRIPTION DE LA PRESTATION</u></b> .....	<b>5</b>
<b><u>III – PREALABLE A LA CONSULTATION</u></b> .....	<b>6</b>
III.1. PORTAGE DU PROJET.....	6
III.2. DEFINITION DU CHAMP DE L’INVESTIGATION .....	6
<b><u>IV - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC</u></b> .....	<b>7</b>
IV.1. SENSIBILISATION DES INTERVENANTS .....	7
IV.2. COLLECTE DES DONNEES .....	7
IV.3. EXPLOITATION DES DONNEES : RESULTATS ET ETABLISSEMENT DE PRECONISATIONS D’ACTIONS DE REDUCTION .....	8
IV.4. RAPPORT D’ETUDE.....	10
IV.5. PRESENTATION DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC.....	11
IV.6. COMMUNICATION DES RESULTATS.....	11
<b><u>V. MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU DIAGNOSTIC</u></b> .....	<b>12</b>
V.1. DEFINITION DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT .....	12
V.2. DEROULEMENT DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT .....	12
V.3. PRESENTATION DES RESULTATS.....	13
<b><u>VI - CONFIDENTIALITE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>VII – COUT DE LA PRESTATION</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>ANNEXE I -FICHE DE SYNTHESE</u></b> .....	<b>15</b>
<b><u>ANNEXE II MODELE DE RECAPITULATIF PAR POSTE</u></b> .....	<b>25</b>

# DIAGNOSTIC DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'UNE ENTREPRISE OU ADMINISTRATION

## Exemple de réalisation avec la méthode Bilan Carbone™

### INTRODUCTION

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, l'ADEME souhaite inciter un maximum d'acteurs à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour cela, l'ADEME a choisi d'accompagner les entreprises, les administrations, les associations et les collectivités territoriales pour leur permettre d'établir un bilan quantifié des émissions de GES engendrées par leur activité et de connaître leurs marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

Ce cahier des charges concerne les diagnostics relatifs aux émissions de GES d'une entreprise ou d'une administration, dont la mise en œuvre se base sur l'utilisation de la méthode de calcul dite Bilan Carbone™ développée par l'ADEME. Il en précise les objectifs et le contenu ainsi que les modalités de réalisation par un prestataire technique extérieur à l'entreprise pour

- la phase de diagnostic allant jusqu'à l'établissement de préconisations d'actions de réduction
- et/ou la phase d'accompagnement pour la mise en œuvre de certaines de ces préconisations.

#### Avertissement

Des diagnostics d'émissions de GES peuvent être réalisés sans s'appuyer sur la méthode Bilan Carbone™. Cependant l'ADEME, dans son instruction relative à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche, évaluera la pertinence de telles propositions au regard de trois critères :

- 1- la prise en compte des émissions directes et indirectes de GES
- 2- la prise en compte de tous les GES traités dans le protocole de Kyoto
- 3- la transparence sur les données et facteurs d'émissions utilisés dans l'évaluation des émissions.

Quelle que soit la méthode de comptabilisation utilisée, la mise en œuvre globale du diagnostic doit conserver la même démarche que celle décrite dans le présent document, même si celui-ci fait explicitement référence à la méthode Bilan Carbone™.

Ce cahier des charges s'adresse essentiellement aux entreprises qui seront souvent désignées par le terme « maître d'ouvrage ».

## I - OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

L'ADEME a fait développer une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre rapportées en équivalent carbone ou équivalent CO<sub>2</sub> d'une activité industrielle, tertiaire ou administrative. La dernière version de cette méthode dite « Bilan Carbone™<sup>1</sup> », éditée pour les entreprises et administrations est la version n°4.

L'intérêt de cette méthode Bilan Carbone™ réside dans l'évaluation de ces émissions en gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par l'activité étudiée : usages directs de l'énergie, émissions dues aux procédés (fuites...), transport (marchandises, fournitures, salariés, visiteurs...), émissions liées aux matériaux entrants, au traitement des déchets produits, au traitement de fin de vie des emballages, au traitement des eaux usées ainsi que les émissions de fabrication des biens immobilisés (immeubles, véhicules, matériels informatiques) et aux autres services tertiaires que le transport. La version 4 permet également d'évaluer les émissions dues à l'utilisation des produits ou service que l'entité auditée vend ou distribue et les émissions de fin de vie de ces mêmes produits ou services.

### **Principe général**

Il s'agit en fait d'évaluer les émissions associées aux activités de l'entreprise dans son mode d'organisation actuel, directement ou indirectement, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs chez ses fournisseurs ou par ses clients, et qu'elles soient donc émises en amont de, pendant ou en aval de ces activités.

Les objectifs du diagnostic Bilan Carbone™ sont donc :

- ✓ d'aboutir à une évaluation des émissions de GES générées par toutes les activités de l'entreprise, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- ✓ de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- ✓ d'apprécier la dépendance des activités de l'entreprise à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte de réduction des réserves d'hydrocarbures
- ✓ de proposer des pistes d'orientations stratégiques conçues pour nourrir un plan d'actions à court et moyen terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de l'entreprise auditée.

La mise en œuvre d'un Bilan Carbone™ est donc conçue pour engager une démarche proactive de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur la méthode et son contenu : [www.ademe.fr/bilan-carbone](http://www.ademe.fr/bilan-carbone)

## **II - DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

La phase de diagnostic – décrite au §IV – consiste à :

- ✓ lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- ✓ évaluer leurs émissions respectives ;
- ✓ proposer des pistes de réduction de ces émissions ;
- ✓ donner au maître d'ouvrage les moyens d'appréciation de ces propositions.

**Cette action ne manquera pas d'être mise en cohérence avec une éventuelle démarche environnementale ou sur l'efficacité énergétique.**

### **Le prestataire**

Pour que le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard d'expert extérieur à l'entreprise, le diagnostic devra être réalisé par un intervenant, ci-après dénommé « le prestataire », capable de justifier de sa compétence en matière de conseil (connaissance des entreprises et de leur fonctionnement) et en expertise sur les approches énergétiques / climat et thématiques associés.

Si la prestation s'appuie sur la méthode Bilan Carbone™, ce prestataire<sup>2</sup> devra obligatoirement avoir suivi la formation à la méthode Bilan Carbone™ délivrée par l'ADEME et ainsi être titulaire par le biais de sa structure ou société de la licence d'utilisation de l'outil logiciel relatif à cette méthode. Attention, la détention de cette licence n'est pas conditionnée au fait d'avoir préalablement les compétences requises décrites au paragraphe précédent. Il appartient au maître d'ouvrage de sélectionner son prestataire ou groupement de prestataire sur une analyse multi-critère des compétences de conseil attendues.

Dans le cas où le prestataire choisi exerce également une activité d'opérateur de compensation, le maître d'ouvrage exigera que le prestataire soit signataire de la « Charte de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre » établie à l'initiative du Ministère en charge de l'Ecologie et de l'ADEME. Cette exigence au regard du prestataire, conditionne l'aide financière de l'ADEME au maître d'ouvrage. La Charte et la liste des opérateurs de compensation signataires sont disponibles sur [www.compensationco2.fr](http://www.compensationco2.fr).

Dans un souci de qualité, le prestataire doit respecter les règles suivantes :

- ✓ être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner,
- ✓ ne pas intervenir chez un maître d'ouvrage vis à vis duquel il ne présenterait pas toutes les garanties d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées, gérées ou exploitées pour l'essentiel par lui-même ou par une société membre d'un même groupe,
- ✓ n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.

<sup>2</sup> La liste des prestataires formés au Bilan Carbone™ est disponible sur : [www.ademe.fr/bilan-carbone](http://www.ademe.fr/bilan-carbone) rubrique « Qui peut réaliser mon Bilan Carbone™ ? »

Le diagnostic effet de serre peut, le cas échéant, être suivi d'une phase d'accompagnement destinée à appuyer le maître d'ouvrage à mettre en œuvre une ou plusieurs préconisations formulées. Cette prestation complémentaire - décrite au §V - peut être planifiée dès la phase de diagnostic ou décidé suite au diagnostic. Dans ce cas, le prestataire peut être différent de celui ayant réalisé le diagnostic.

### **III – PREALABLE A LA CONSULTATION**

#### *III.1. Portage du projet*

Le succès du projet, c'est-à-dire la qualité de son exécution et des résultats produits dans les délais fixés à la commande de la prestation, dépendent de la légitimité donnée à la démarche Bilan Carbone™ au sein de l'entreprise. Pour que cette légitimité soit forte, il est indispensable que le projet soit porté au plus haut niveau de l'entreprise tant pour faciliter la réalisation du diagnostic lui-même que pour pérenniser la mise en œuvre du plan d'actions qui en découlera.

#### **Le suivi par le maître d'ouvrage**

Pour le bon déroulement du diagnostic le maître d'ouvrage désignera une personne compétente et motivée, chargée de suivre la prestation et de servir d'interlocuteur au prestataire (pilote interne). Le maître d'ouvrage s'assurera que le pilote interne dispose de moyens suffisants (formation, disponibilité, documentation...) pour mener à bien sa mission. Cette personne devra faciliter les investigations du prestataire et assurer la **correcte transmission des informations**. Si la taille de l'entreprise le nécessite, elle animera **un comité de pilotage** chargé de la coopération entre services (transversalité).

#### *III.2. Définition du champ de l'investigation*

Le maître d'ouvrage devra définir le champ d'investigation de son évaluation des émissions de gaz à effet de serre et s'assurer de la disponibilité des données afférentes et en particulier de la recension des études déjà effectuées pouvant servir de sources. Il sera important que le prestataire pressenti effectue une visite du site à auditer ou une analyse préalable de l'organisation à auditer (cas de plusieurs sites ou d'un groupe), afin de bien cerner le champ d'investigation proposé par le maître d'ouvrage.

La détermination du champ d'investigation est déterminante dans la qualité des enseignements apportés par le diagnostic. En effet, la richesse des résultats réside pour beaucoup dans la prise en compte la plus large possible des émissions résultant de l'organisation actuelle de l'entreprise auditée.

## **IV - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC**

### **IV.1. Sensibilisation des intervenants**

Le Bilan Carbone™ est une démarche qui nécessite en préalable, pour être pleinement efficace, une appropriation des enjeux (réduction des réserves d'hydrocarbures, changement climatique...) par l'ensemble des parties prenantes chez le maître d'ouvrage : les personnes décisionnaires, les personnes sollicitées pendant la prestation, voire l'ensemble du personnel dès lors que le plan d'actions passera par des modifications des pratiques professionnelles ou personnelles de chacun.

Il est donc indispensable que la prestation comprenne un ou des temps de sensibilisation de ces acteurs qui interviendront à différents niveaux dans la réalisation du Bilan Carbone™. Idéalement, la prestation démarre par une conférence d'une demi-journée de sensibilisation aux enjeux du changement climatique. Préparée en concertation avec le pilote interne du projet, elle s'adresse à l'ensemble des personnes qui ont été identifiées comme ayant un rôle à jouer dans la collecte des données. À l'issue de cette réunion de démarrage, chaque partie prenante est informée de son rôle et ainsi impliquée dans la démarche.

### **IV.2. Collecte des données**

La quantification des émissions engendrées sera notamment effectuée à partir des informations et données accessibles chez le maître d'ouvrage. Le prestataire définira le type et le format des données à collecter, grâce à sa connaissance de la méthode Bilan Carbone™ et il assurera ensuite un rôle d'organisation de leur collecte en concertation avec le pilote interne.

#### **L'implication de l'entreprise**

En fonction de la disponibilité de certaines données, l'entreprise pourra prévoir que certains de ses employés (au moins le pilote du projet et ses correspondants dans les services) consacrent le temps nécessaire à la collecte des données, voire au retraitement éventuel de données brutes.

Le prestataire devra avoir accès à certaines données dont dispose le maître d'ouvrage permettant de calculer les émissions de GES de l'activité telles que :

- ✓ descriptif des activités étudiées (administratives, de production...) donnant des indications en terme d'émissions de GES (combustion, fuites, organisation des transports...);
- ✓ quantités et type de combustible consommé (kWh ou m<sup>3</sup> de gaz, tonnes de charbon,...) ;
- ✓ quantité d'électricité consommée ;
- ✓ modalités de chauffage et de climatisation des bureaux (nature du combustible (fioul, gaz ou électricité), surface des bureaux, puissance et caractéristiques des climatiseurs...);
- ✓ nature et quantité des produits consommés (matières premières (métaux, plastiques, verre..), emballages (films, palettes,..), consommables (papier, produits chimiques),... ;
- ✓ nature et quantité des produits alimentaires consommés au restaurant d'entreprises ;

- ✓ caractéristiques des modalités de transport (mode et kilométrage) des salariés pour les déplacements professionnels ou pour les déplacements domicile-travail ;
- ✓ caractéristiques des modalités de transport des clients ou visiteurs ;
- ✓ caractéristiques des modalités de fret entrant, sortant ou interne à l'activité (tonnage transporté et distances moyennes parcourues,...) ;
- ✓ nature et quantités de déchets et filière de traitement utilisée ;
- ✓ quantité d'effluents générés ;
- ✓ éléments liés à l'achat de biens immobilisables (surface de bâtiments, poids des machines-outils, nombre d'appareils informatique...) ;
- ✓ quantité de produits ou services vendus et consommations énergétiques ou émissions spécifiques de ces produits.

Des investigations pourront parfois être nécessaires auprès de fournisseurs pour l'évaluation du contenu en carbone de certains produits entrants, notamment les produits manufacturés.

De plus, il peut s'avérer pertinent que le prestataire élabore un ou des questionnaires – par exemple, pour connaître les déplacements domicile-travail des salariés - celui-ci devra être défini conjointement avec le maître d'ouvrage.

### **La collecte : un processus itératif lançant les bases de la concertation finale**

Grâce à la gestion des incertitudes, le prestataire pourra, soit par les valeurs par défaut, soit avec des valeurs plus pertinentes qu'il aurait à disposition, analyser les incertitudes sur les résultats du bilan. Celles-ci sont estimées poste par poste et donnent des indications sur les priorités dans les actions à mettre en œuvre. C'est également une des fonctionnalités qui permet de cibler son effort de collecte des données sur les postes réellement significatifs.

La collecte des données auprès des différents interlocuteurs détenteurs est également l'occasion pour le prestataire de commencer à réfléchir, en concertation avec ces personnes, aux actions de réduction envisageables. Dès cette phase, il est important d'associer ces interlocuteurs à la définition des objectifs de réduction qui font partie intégrante de la prestation Bilan Carbone™ telle que l'ADEME entend la soutenir.

### IV.3. Exploitation des données : résultats et établissement de préconisations d'actions de réduction

Avec l'ensemble des données collectées, le prestataire établira le bilan des émissions. Aussi, à partir de cette approche globale sur l'ensemble des émissions « nécessaires » à l'activité étudiée, il sera intéressant de disposer de sorties de résultats agrégeant certains postes ou sous-postes en fonction de leur exploitation sous forme d'actions de réduction. Cette définition de sorties de résultats dites périmètres ou extractions devra se faire en concertation entre le prestataire et le maître d'ouvrage pour que les résultats obtenus soient « parlants » et aient un effet déclencheur pour les intervenants ultérieurs dans les plans d'actions.

Les extractions pourront être celles proposées en standard dans la méthode Bilan Carbone™, ou bien personnalisées sous réserve d'en annoncer clairement la délimitation.

En parallèle à la présentation de ce bilan, le prestataire proposera un plan d'actions de réduction de ces émissions en s'appuyant sur les objectifs de réduction identifiés pendant la collecte des données et sur les autres échanges ou réflexions qu'il aura pu mener.

La prestation Bilan Carbone™ est souvent à l'origine de propositions d'actions de différentes portées allant d'une modification des comportements individuels à court terme à des évolutions stratégiques de l'activité de l'entreprise sur le plus long terme. Il est donc important que le prestataire fasse ressortir ces spécificités qui devront éclairer le maître d'ouvrage sur les enjeux de chacune de ces propositions.

Les propositions de plan d'actions pourront être classées en trois catégories :

1. Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.
2. Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.
3. Actions stratégiques, engageant une modification notoire de l'activité.

Le prestataire pourra également compléter son analyse du bilan des émissions et des pistes d'actions de réduction par l'utilisation de la 1<sup>ère</sup> fonction dite « de comparaison » de l'utilitaire « comp\_projet\_eco ». Celle-ci permet de comparer les émissions de deux situations afin de bien identifier les réductions ou augmentations globales des émissions dues à la mise en oeuvre d'une solution. Ces simulations pourront se faire sur la totalité ou sur une part des émissions évaluées selon l'exercice et le périmètre des mesures de réduction envisagé.

Le prestataire pourra aussi évaluer l'ordre de grandeur du « risque économique » d'une variation du coût des énergies fossiles ou de la mise en oeuvre d'une taxe carbone sur les activités de l'entreprise. Le Bilan Carbone™ facilite ces exercices grâce à la 2<sup>ème</sup> fonction dite « économique » de l'utilitaire « comp\_projet\_eco »

### **L'intérêt d'une analyse « monétaire » des enjeux**

Cet utilitaire est destiné à convertir en euros, à partir d'hypothèses sur le coût des énergies ou sur le montant d'une taxe, les émissions générées par l'activité actuelle de l'entreprise. Cette transcription monétaire a pour objectif de sensibiliser de façon plus opérationnelle - l'entreprise - aux enjeux liés aux changements de mode d'organisation que pourraient provoquer une augmentation forte des prix de l'énergie due à la raréfaction des ressources fossiles et le changement climatique. Cet utilitaire n'est absolument pas un outil prédictif mais bien un « simulateur de ce qui est en jeu » si les hypothèses économiques évoluent.

La communication autour de ces simulations économiques devra, encore plus que pour les résultats en terme d'émissions, faire l'objet de nombreuses précautions. Et le prestataire qui utilisera cet utilitaire devra veiller à établir, en concertation avec le maître d'ouvrage plusieurs jeux d'hypothèses illustrant la vulnérabilité du fonctionnement de l'entreprise à ces paramètres.

### Diagnostic « effet de serre » et compensation :

La finalité d'un diagnostic effet de serre étant bien d'engager des mesures de réduction au regard de l'activité analysée, la proposition de mesures de compensation ne rentre donc pas dans la définition du plan d'actions de réduction des émissions. Toutefois, si le maître d'ouvrage souhaite engager une mesure de compensation en complément des mesures de réduction, l'ADEME l'encourage à faire appel à un opérateur de compensation signataire de la « Charte de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre » établie à l'initiative du Ministère en charge de l'Ecologie et de l'ADEME. La Charte et la liste des opérateurs de compensation signataires sont disponibles sur [www.compensationco2.fr](http://www.compensationco2.fr).

### IV.4. Rapport d'étude

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du diagnostic seront consignés dans un rapport. Ce rapport contiendra notamment :

- ✓ Un bref exposé des enjeux du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre au regard de l'activité de l'entreprise.
- ✓ Le champ d'investigation défini par le maître d'ouvrage.
- ✓ Les hypothèses retenues, les investigations menées et les approximations effectuées (avec leurs argumentations) lors du traitement des données.
- ✓ Le bilan global des émissions et les extractions de résultats qui ont permis de mettre en évidence les axes stratégiques de réduction. Ainsi que les éventuelles simulations monétaires proposées en concertation avec le maître d'ouvrage
- ✓ Les propositions à destination du maître d'ouvrage sur les marges de progrès dont il dispose pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Dans la mesure du possible, elles seront accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs et contraintes de l'entreprise.
- ✓ La définition du plan de travail de la phase d'accompagnement à la mise en œuvre - si celle-ci était prévue – selon les modalités définies au §V.
- ✓ Le document – type power-point – ayant servi à la présentation finale des résultats au maître d'ouvrage.
- ✓ Les fichiers de calcul type excel remplis pour la phase d'estimation des émissions permettant au maître d'ouvrage de s'approprier la démarche de comptabilité carbone.
- ✓ La fiche de synthèse « ADEME »<sup>3</sup> rédigée selon le modèle donné en annexe I.

Sur les résultats quantitatifs, le prestataire devra ainsi apporter au maître d'ouvrage les arguments indispensables pour éviter les interprétations ou comparaisons abusives avec d'autres méthodes d'évaluation qui n'auraient pas été établies pour répondre aux objectifs de ce diagnostic. Ces objectifs sont d'engager une démarche proactive de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques à partir d'une évaluation des enjeux respectifs de chaque poste d'émission.

---

<sup>3</sup> Placée en tête du rapport, la fiche de synthèse est un formulaire non modifiable. Elle rassemble les principaux résultats issus du diagnostic ainsi que les propositions faites par le prestataire au maître d'ouvrage. Elle comprend également des commentaires à établir par le maître d'ouvrage qui devra ensuite l'adresser à l'ADEME.

Il s'agit donc d'une démarche de management interne à l'échelle d'une entreprise et non pas d'un exercice de comparaison ou d'inventaire des émissions de différentes entreprises d'un même secteur ou non. La comparaison sera d'autant plus improductive si les champs d'investigation (postes d'émissions et nature des GES) sont différents, ce qui sera majoritairement le cas, dans la mesure où les inventaires ne seraient pas réalisés avec les mêmes principes méthodologiques.

#### IV.5. Présentation des résultats du diagnostic

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins trois exemplaires par le prestataire au maître d'ouvrage. Les conclusions de l'étude devront ainsi permettre de proposer des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage en fonction des préconisations du prestataire.

La fiche de synthèse sera complétée par le maître d'ouvrage. Celui-ci transmettra ensuite directement à l'ADEME deux exemplaires<sup>4</sup> du rapport relatif au diagnostic avec la fiche de synthèse correspondante commentée, même si une phase d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations est déjà prévue.

Ce rapport fera l'objet d'une ou plusieurs présentation(s) orale(s) au cours de laquelle seront notamment expliquées et discutées les principales conclusions et propositions. Il est particulièrement intéressant d'y associer l'ensemble des contributeurs à la prestation ainsi que les personnes décisionnaires au sein de l'entreprise. Une présentation à l'ensemble des employés peut également être souhaitable.

Cette rencontre est ainsi l'occasion de lancer une discussion collégiale au sein de l'entreprise qui sera bénéfique pour initier, ensuite, les actions de réduction. Et dans le cas où une phase d'accompagnement à la mise en œuvre est prévue, la présentation des résultats du diagnostic sera également l'occasion de proposer les modalités d'organisation de cette phase ultérieure décrite au §V.

#### IV.6. Communication des résultats

A l'issue d'un diagnostic effet de serre, le maître d'ouvrage souhaitera éventuellement communiquer les résultats de cet exercice. La communication sera d'autant plus pertinente qu'elle ne se limitera pas au bilan chiffré des émissions de son activité mais qu'elle inclura les actions envisagées pour les réduire.

De plus, toute initiative de communication autour des chiffres établis dans le cadre d'un tel diagnostic devra être assortie des précautions d'usage indiquant clairement les différents postes d'émissions qui auront été évalués. Le diagnostic effet de serre n'a pas pour vocation à établir un palmarès des entreprises au regard de l'effet de serre mais bien de permettre la construction de plans d'actions de réduction.

---

<sup>4</sup> Un exemplaire sur support papier et un exemplaire version électronique Word sur Cdrom

Si cette communication « chiffrée » devait - de plus - se décliner sur une approche produit déterminant ainsi le « contenu en gaz à effet de serre d'un produit » sur l'ensemble du cycle de vie (fabrication distribution, utilisation, fin de vie), il est impératif à ce moment de respecter les préconisations de la norme ISO 14040 relative aux analyses de cycle de vie : notamment les exigences en cas de communication comparative (réalisation d'une revue critique associant les différentes parties intéressées) et l'indication des clés d'allocation des émissions non individualisées, encore appelées « fongibles » en comptabilité classique. Cet exercice n'est pas prévu dans les tableurs Bilan carbone qui ne sont pas conçus comme des logiciels d'analyse de cycle de vie. C'est au prestataire d'être vigilant et d'alerter le maître d'ouvrage sur l'exploitation des résultats d'un outil de management interne d'une activité à des fins de comparaison de contenu carbone de différents produits.

Par ailleurs, il est à noter que, même s'il était réalisé selon les règles déontologiques portées par les normes ISO 14040, le Bilan Carbone™ d'un produit resterait mono-critère (contenu en gaz à effet de serre). Une comparaison entre produits sur la base de ce seul critère n'a bien sûr de pertinence que si les autres impacts (pollution de l'eau, de l'air, bruit...) sont considérés comme secondaires, ou identiques sur l'ensemble de leur cycle de vie.

## **V. MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU DIAGNOSTIC**

### V.1. Définition de la phase d'accompagnement

La phase d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations ne se substitue pas à une éventuelle étude de faisabilité ou d'ingénierie. Le prestataire choisi pourra différer de celui ayant réalisé le diagnostic.

La mission du prestataire consiste à aider le maître d'ouvrage à mettre en œuvre tout ou partie des préconisations du diagnostic sous forme de journées de conseil et à assurer un retour d'informations à l'ADEME sur la mise en œuvre. La prestation ne peut pas être confondue avec des missions de maîtrise d'oeuvre.

La prestation d'accompagnement sera composée de :

- la validation avec le maître d'ouvrage de la ou des préconisations à accompagner, voire d'actions nouvelles,
- les modalités d'accompagnement (nombre de jours, durée de la période d'accompagnement, répartition des jours...),
- la définition d'un plan de travail,
- l'accompagnement proprement dit.

### V.2. Déroulement de la phase d'accompagnement

Pour le bon déroulement de cette phase, le maître d'ouvrage, comme dans la phase de diagnostic, désignera un pilote interne – si possible la personne ayant assumé la même fonction lors du diagnostic. Il veillera à ce que les personnels plus spécifiquement concernés par cette phase soient associés à la mise en œuvre d'une ou des préconisations et cherchera à obtenir leur entière collaboration.

Le rôle du prestataire consiste avant tout à accompagner et à conseiller le maître d'ouvrage dans la mise en oeuvre des préconisations issues du diagnostic. Ses missions peuvent être variées. Elles consistent par exemple à :

⇒ **fournir une assistance méthodologique**, afin de :

- orienter et organiser la démarche de l'entreprise. Le prestataire pourra assister l'entreprise dans son effort de sensibilisation aux enjeux du changement climatique (salariés, direction centrale, fournisseurs, clients, ...)
- expliciter, pour chaque préconisation, le contenu des tâches à réaliser, identifier les données à recueillir, détailler les résultats attendus...Le prestataire peut par exemple soutenir l'entreprise dans d'éventuelles consultations d'équipementiers, dans la rédaction de cahier des charges spécifiques, etc.
- mettre à jour le bilan des émissions de gaz à effet de serre prenant en compte la mise en oeuvre des préconisations et/ou permettre au pilote interne de réaliser cette mise à jour. Ce point pourra s'accompagner d'une phase de « formation<sup>5</sup> » à l'outil de comptabilisation - par exemple les tableurs excel Bilan Carbone™ - qui permettra au maître d'ouvrage d'internaliser la démarche de comptabilisation afin d'intégrer l'indicateur carbone dans le suivi de l'activité de son entreprise.

⇒ **assister l'entreprise dans la maîtrise de son projet**, et notamment dans

- le respect du planning établi (actualisation du plan d'actions, redéfinition des échéances, etc.)
- le repérage et la résolution de points de blocage éventuels...

### V.3. Présentation des résultats

A l'issue de la phase d'accompagnement, il sera réalisé un **rapport final** comprenant notamment les éléments suivants:

- la présentation de l'entreprise et de ses enjeux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- les préconisations que l'entreprise a choisi de mettre en oeuvre et les moyens mobilisés en interne
- un bilan des mesures engagées par préconisation mise en oeuvre
- une synthèse de la prestation d'accompagnement réalisée, comprenant :
  - ✓ le récapitulatif des journées ou demi-journées d'accompagnement sur site,
  - ✓ les procès-verbaux ou compte-rendus des rencontres maître d'ouvrage - prestataire tout au long de la mission, classés par ordre chronologique,
  - ✓ la liste des éventuelles difficultés rencontrées et solutions pendant la durée de la mission d'accompagnement.

Les procès-verbaux des rencontres maître d'ouvrage - prestataire seront rédigés par le prestataire au fur et à mesure de son accompagnement, c'est-à-dire à l'issue de chaque journée ou demi-journée de présence effective auprès du maître d'ouvrage. Il sera remis au maître d'ouvrage sous huit jours et celui-ci le validera par contre-signature.

---

<sup>5</sup> Dans le cas de la méthode Bilan Carbone™, le terme « formation » ne sous-entend pas que le prestataire réalise la formation actuellement délivrée par l'ADEME. Il s'agit d'une phase d'apprentissage appropriée permettant au maître d'ouvrage d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'internalisation de sa comptabilité carbone en vue des mises à jour ultérieures et d'une meilleure appropriation des enjeux de la démarche de réduction.

Chaque procès-verbal contiendra notamment les renseignements suivants :

- ✓ date, durée de la rencontre et identité des personnes présentes,
- ✓ discussion sur l'étape précédente, c'est à dire sur le travail effectué par le maître d'ouvrage depuis la dernière rencontre : liste des points abordés et pour chaque point: objet et résumé des échanges entre le maître d'ouvrage et le prestataire (notamment points de blocage éventuels), décision du maître d'ouvrage, commentaire du prestataire,
- ✓ planification de l'étape suivante, c'est à dire du travail à réaliser par le maître d'ouvrage pour la prochaine rencontre : liste et contenu des tâches à effectuer, indications méthodologiques, livrables attendus...
- ✓ planification de la rencontre suivante : date, heure, personnes concernées, ordre du jour prévisionnel.

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins trois exemplaires par le prestataire au maître d'ouvrage. La fiche de synthèse sera complétée par le maître d'ouvrage. Celui-ci transmettra ensuite directement à l'ADEME deux exemplaires<sup>6</sup> du rapport relatif à cette phase d'accompagnement avec la fiche de synthèse correspondante commentée.

Dans le cas où la prestation comprend la phase de diagnostic et cette phase d'accompagnement à la mise en oeuvre de préconisations, le rapport final globalisera l'ensemble de la prestation.

## **VI - CONFIDENTIALITE**

Le prestataire s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

## **VII – COUT DE LA PRESTATION**

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes. Il conviendra notamment de préciser les temps et coûts respectifs pour chaque étape du projet :

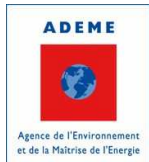
- cadrage de la mission avec le maître d'ouvrage et son pilote du projet et actions de sensibilisation des acteurs,
- organisation de la collecte des données,
- recueil des données lui-même,
- établissement du bilan des émissions,
- détermination de pistes d'actions et objectifs de réduction et analyse des résultats (approche économique, comparaison des actions de réduction...)
- rédaction du rapport qui en résulte,
- restitution des résultats
- phase d'accompagnement à la mise en oeuvre suite à la phase de diagnostic.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le devis en conformité avec ce présent cahier des charges.

---

<sup>6</sup> Un exemplaire sur support papier et un exemplaire version électronique Word sur Cdrom

## ANNEXE I -FICHE DE SYNTHESE



### DIAGNOSTIC « EFFET DE SERRE »

### FICHE DE SYNTHESE

**N° contrat ADEME** : ..... **Contact ADEME** : .....

#### IDENTIFICATION DU BUREAU D'ETUDES<sup>7</sup> RETENU POUR REALISER LE DIAGNOSTIC OU LA PHASE ULTERIEURE D'ACCOMPAGNEMENT

Raison sociale : .....

Code SIRET : ..... Code NAF : .....

Adresse: .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Nom du prestataire ayant réalisé le diagnostic « effet de serre »<sup>8</sup> ou la mission d'accompagnement

.....

Tél. : ..... Fax : ..... Mèl : .....

#### IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT AYANT COMMANDE LA PRESTATION

Raison sociale de l'entreprise ou de la structure

.....

Effectif de l'entreprise ou de la structure : .....

Etablissement diagnostiqué : .....

Effectif de l'établissement : .....

Code SIRET : ..... Code NAF : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Responsable du suivi : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Mèl : .....

**Note : Document à obligatoirement remplir par le prestataire, puis à commenter et transmettre à l'ADEME par le maître d'ouvrage en deux exemplaires accompagné du rapport d'étude.**

<sup>7</sup> Dans le cas de l'utilisation de la méthode Bilan Carbone™, il s'agit du Bureau d'Etudes détenteur de la licence d'utilisation de la méthode Bilan Carbone™

<sup>8</sup> Dans le cas de l'utilisation de la méthode Bilan Carbone™, il s'agit de la personne habilitée par sa présence à la formation ADEME sur le Bilan Carbone™ à réaliser la prestation.

Description sommaire de l'activité de l'établissement étudié :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Démarche environnementale globale en cours :                     Oui  Non

Autres études financées par l'ADEME ?

.....  
.....  
.....

Remarque liminaire :

Cette fiche de synthèse a pour objectifs :

- de préciser certaines hypothèses indispensables à la bonne interprétation des chiffres obtenus,
- de savoir quelles sont les fonctionnalités de l'outil qui ont été effectivement utilisées dans le cas où la méthode Bilan Carbone™ a été exploitée,
- d'avoir un retour sur les difficultés éventuelles de mise en œuvre,
- de disposer de commentaires sur l'intérêt de la démarche et ses effets sur le site étudié.

Son renseignement est l'une des conditions pour pouvoir bénéficier de l'aide ADEME. Elle est donc à retourner remplie par le prestataire et commentée par l'entreprise, accompagnée :

- du fichier Excel de résultat,
- du rapport final remis à l'entreprise ou l'administration comprenant éventuellement le document ayant servi à la présentation des résultats (fichier PowerPoint, par exemple).

Les chapitres ① et ② sont relatifs à la phase de diagnostic effet de serre. Les chapitres ③ et ④ concernent la phase d'accompagnement – non systématique – suite à la réalisation du diagnostic. Ces différents chapitres sont donc à remplir en conséquence.

**❶ SYNTHÈSE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC « EFFET DE SERRE »**

(à remplir par le prestataire)

**1-1 Données globales**

Année de référence choisie (si autre période qu'une année civile, merci d'expliciter) :

Utilisation de la méthode Bilan Carbone™ ?  Oui  Non

Si oui : version utilisée du Bilan Carbone™ :  V2  V3  V4

Si non : description de la méthode utilisée :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Commentaires éventuels : Un diagnostic « effet de serre » ou un Bilan Carbone™ a-t-il déjà été réalisé auparavant?

Oui  Non

**1-2 Etendue des investigations**

Définition du champ d'investigation (sites audités, activités retenues,...) :

Pour le champ d'investigation retenu, indiquez dans le tableau ci-après les postes qui ont été pris en compte dans les calculs en mettant une croix dans la case appropriée. Si nécessaire, n'hésitez pas à commenter.

Commentaires éventuels :

POSTES	Prise en compte			Explications			Incertitudes prises en compte
	complète	partielle	nulle	données non disponibles	données non précises	inexistant dans l'activité étudiée	
<b>UTILISATION DE L'ENERGIE DANS LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE</b>							
Combustibles							
Vapeur							
Electricité							
<b>PROCEDES INDUSTRIELS HORS USAGE DE L'ENERGIE</b>							
CO <sub>2</sub>							
N <sub>2</sub> O							
Fluides frigorigènes							
Autres GES							
<b>FRET</b>							
Transport interne							
Fret vers les clients							
Transports de marchandises depuis les fournisseurs							
<b>TRANSPORT DE PERSONNES</b>							
Déplacements dans le cadre du travail							
Déplacements sur le trajet domicile-travail							
Déplacements des visiteurs							
<b>MATERIAUX ENTRANTS &amp; SERVICES AUTRES QUE LE TRANSPORT</b>							
lesquels ?							
<b>DECHETS DIRECTS DE L'UNITE &amp; EAUX USEES</b>							
<b>AMORTISEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>							
Immeubles							
Informatique							
Outillage et véhicules							
<b>UTILISATION DES PRODUITS &amp; SERVICES MIS SUR LE MARCHE</b>							
<b>FIN DE VIE DES PRODUITS &amp; SERVICES MIS SUR LE MARCHE</b>							

Par rapport à la méthode Bilan Carbone™ :

Des facteurs d'émissions ont-ils été modifiés ?

Oui  Non

Si oui lesquels ?

Avez-vous utilisé l'utilitaire « fret\_routier\_tkm » ?  Oui  Non

Avez-vous utilisé l'utilitaire « clim\_froid » ?  Oui  Non

Avez-vous utilisé l'utilitaire « comp\_projet\_eco » ?  Oui  Non

Commentaires sur l'utilité des ces outils complémentaires :

Insérer dans la zone ci-dessous le graphique de comparaison des différents postes :

**Insérer dans cette zone de  
dessin le graphique de  
comparaison des différents  
postes**

Avez-vous déterminé de nouvelles extractions de résultats ?  Oui  Non

Si oui, merci d'expliciter vos choix :

**1-3 Plan d'actions proposées par le prestataire :**

N°	Actions proposées	Potentiel de réduction associé
1		
2		
3		
4		
5		

**② SUITES ENVISAGEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE**

*(à remplir par le maître d'ouvrage)*

**Parmi les actions proposées (cf. ci-dessus), quelles sont celles que vous envisagez de mettre en œuvre ?**

N°	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Remarques et précisions concernant les actions envisagées
Autres actions envisagées :		

Diagnostic GES des entreprises et administrations - Bilan Carbone™

Autorisez-vous l'ADEME à annoncer la réalisation de votre Bilan Carbone™ en inscrivant vos coordonnées (nom de l'entreprise, nom du site, contact) sur son site [www.ademe.fr/bilan-carbone](http://www.ademe.fr/bilan-carbone) rubrique [Qui a réalisé son Bilan Carbone™ ?](#)

Oui       Non

Si oui, précisez le nom du contact à indiquer sur le site \_\_\_\_\_

En tant que maître d'ouvrage ayant fait réaliser un Bilan Carbone™, vous pouvez adhérer au Club Utilisateurs Bilan Carbone™ animé par l'ADEME. Souhaitez-vous recevoir le bulletin d'adhésion ?

Oui       Non

**Commentaires du maître d'ouvrage sur le travail du prestataire et l'utilité du Bilan Carbone dans votre démarche:**

**Cette fiche doit être transmise à l'ADEME par le maître d'ouvrage.**

**Date :**  
**Signature du maître d'ouvrage :**

**③ PHASE D'ACCOMPAGNEMENT**

(à remplir par le prestataire)

Indiquer les préconisations qui rentrent dans le champ de la phase d'accompagnement.  
Préciser celles qui n'ont pas été proposées dans la phase de diagnostic.

N°	Intitulé	Préconisation issue du diagnostic ou nouvelle action proposée
1		Diag / nvelle action
2		Diag / nvelle action
3		Diag / nvelle action

**Détail des journées d'accompagnement**

Dates des interventions	Durée	Nom des personnes rencontrées	Sujets abordés, décisions prises	Commentaires
..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... .....
..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... .....
..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... .....
..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... .....



## ANNEXE II MODELE DE RECAPITULATIF PAR POSTE

Modèle de tableau récapitulatif des données collectées et des pistes d'amélioration par poste ou sous-poste d'agrégation pouvant être inséré dans le rapport d'intervention.

Energie interne																						
Etat des lieux	Pistes d'amélioration	Graphiques																				
<p style="color: red; font-weight: bold;">Chauffage</p> <p>Consommation gaz : _____ kWh PCI</p> <p>Emissions résultantes _____ teq C / an soit _____%</p> <p>Surface chauffée : _____ m<sup>2</sup></p> <p>Coefficient : _____ kWh/m<sup>2</sup></p> <p>Emissions résultantes _____ teq C / an soit _____%</p>		<div style="text-align: center;"> <p style="color: red; font-weight: bold;">Emissions liées à l'énergie interne</p> <table border="1" style="display: none;"> <caption>Emissions liées à l'énergie interne</caption> <thead> <tr><th>Catégorie</th><th>Émissions (teq C)</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Chauffage</td><td>29.39</td></tr> <tr><td>élec EDF</td><td>6.43</td></tr> <tr><td>élec autres</td><td>1.71</td></tr> <tr><td>gaz</td><td>1.16</td></tr> <tr><td>autres combustibles</td><td>0.16</td></tr> </tbody> </table> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> <p style="color: red; font-weight: bold;">Emissions liées à l'énergie interne (hors combustibles de bois agricoles)</p> <table border="1" style="display: none;"> <caption>Emissions liées à l'énergie interne (hors combustibles de bois agricoles)</caption> <thead> <tr><th>Catégorie</th><th>Émissions (teq C)</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Électricité EDF</td><td>6.43</td></tr> <tr><td>Combustibles de Gaz</td><td>1.16</td></tr> <tr><td>Autres</td><td>0.16</td></tr> </tbody> </table> </div>	Catégorie	Émissions (teq C)	Chauffage	29.39	élec EDF	6.43	élec autres	1.71	gaz	1.16	autres combustibles	0.16	Catégorie	Émissions (teq C)	Électricité EDF	6.43	Combustibles de Gaz	1.16	Autres	0.16
Catégorie	Émissions (teq C)																					
Chauffage	29.39																					
élec EDF	6.43																					
élec autres	1.71																					
gaz	1.16																					
autres combustibles	0.16																					
Catégorie	Émissions (teq C)																					
Électricité EDF	6.43																					
Combustibles de Gaz	1.16																					
Autres	0.16																					
<p style="color: blue;">Indicateurs utilisés :</p>																						